



SALON DU LIVRE

SOREZE

14 et 15 novembre 2026

REGLEMENT DU SALON

AUTEURS

ARTICLE 1 : présentation du salon du livre

L'association « **Sorèze In-Libris** » en partenariat avec la mairie de Sorèze et son Abbaye-Ecole « Cité de Sorèze », organise un salon du livre les 14 et 15 novembre 2026, ouvert aux auteurs d'ouvrages de littérature générale, de romans policiers, de littérature jeunesse, d'auteurs de bandes dessinées et de poésie.

Il a vocation à favoriser les rencontres d'un public amateur de livres et de lecture avec des auteurs et des professionnels du livre.

Le salon se déroulera dans les bâtiments de l'Abbaye-Ecole de Sorèze, où les auteurs présenteront leurs ouvrages pour la durée totale du salon.

L'ouverture au public se fera :

- Le samedi 14 novembre de 14 heures à 18 heures.
- Le dimanche 15 novembre de 10heures à 18 heures

ARTICLE 2 : installation des auteurs.

L'installation des auteurs participant au salon se fera le samedi 15 novembre entre 9 heures et 14 heures.

Des chambres seront disponibles sur le site au tarif de 40€ la nuit ; (en nombre limité – animaux non acceptés).

Chaque auteur disposera d'une table d'environ 1m 50, pour présenter ses ouvrages. Ceux-ci pourront être fournis par la librairie partenaire de l'Association : librairie Anne-Marie Denis, passerelle des Arts ; Abbaye-Ecole- 81540 SOREZE

Un café d'accueil sera offert le dimanche matin au bar du salon.

Le repas du dimanche midi pourra être partagé entre auteurs et exposants dans les salons de l'Abbaye-Ecole moyennant une participation de 10€. En fonction des places disponibles, les accompagnants pourront réserver un repas dans le même lieu au tarif de 20€.

L'inauguration du salon se tiendra le samedi en fin d'après-midi, il sera suivi d'un apéritif auquel seront conviés auteurs et exposants.

Aucune rémunération n'est envisagée pour les séances de signature.

Pour les intervenants à des conférences, tables rondes, ou à des lectures, il est proposé une rémunération dont le montant fait référence à celle proposée par la charte de la société des gens de lettres.

ARTICLE 3 : modalités de participation

La participation des auteurs au salon est gratuite. Les candidatures doivent nous parvenir par le biais du bulletin d'inscription dûment complété.

La date limite de cet envoi est fixée au 30 mai 2026.

Devant le succès de nos dernières éditions nous sommes tenus d'appliquer certains critères de sélection :

- La parution du dernier ouvrage présenté doit dater de moins de 4 ans.
- Les ouvrages proposés devront être disponibles dans les circuits traditionnels de distribution.
- La sélection veillera à assurer un équilibre dans la diversité des genres littéraires présentés.

L'association informera les auteurs, avant le 15 juin 2026, de l'acceptation ou non de leur candidature.

Les auteurs envoyant leur bulletin d'inscription déclarent avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation précisées dans le présent règlement.

ARTICLE 4 : concours littéraire.

Un concours littéraire, couronné par un prix, est ouvert aux seuls auteurs participant au salon du livre.

Les ouvrages présentés à ce concours, dont l'inscription est gratuite, devront être en rapport avec le thème retenu pour l'année 2026, à savoir « **Légendes** ».

L'auteur désirant y participer doit envoyer un exemplaire de l'ouvrage qu'il présente, par pli non recommandé, à l'adresse suivante : Association « Sorèze In-Libris » - mairie de Sorèze, allée du Ravelin, BP 90018, 81540 SOREZE, accompagné d'un bulletin de participation.

La date limite d'envoi est fixée au 30 mai 2026, pour permettre au comité de lecture de délibérer et de désigner le lauréat du concours.

Un accusé de réception sera envoyé à l'auteur par courriel. En cas d'absence de réponse, l'auteur peut contacter l'association à l'adresse mail suivante :

soreze.inlibris81540@gmail.com

Les ouvrages, qu'ils soient primés ou non, ne sont pas retournés aux auteurs.

Le jury est composé d'un comité de lecture constitué par l'association « Sorèze In Libris ». Il est chargé de l'attribution du prix qui récompensera la qualité littéraire de l'ouvrage en tenant compte de sa concordance avec le thème imposé.

Les membres du jury ne sont pas autorisés à concourir.

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury ne répond pas aux sollicitations des candidats portant sur les résultats du concours.

La remise du prix a lieu le samedi 14 novembre 2026 ; il est doté d'un prix de 300€.

ARTICLE 5 :

Les règles sanitaires applicables lors du salon devront être respectées :

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'Abbaye-Ecole.

Repas et boissons ne pourront être consommés dans les salles du salon.